

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques et de
l'Appui Territorial

Pôle Environnement et Procédures Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Autorisation au titre de la loi sur l'eau pour l'exploitation de la centrale hydro-électrique de Mauléon-Barousse
sur les communes de Mauléon-Barousse et Esbareich**
Société Hydroélectrique du Midi (SHEM)

Une enquête publique préalable à la demande d'autorisation pour l'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur les communes de Mauléon-Barousse et Esbareich par la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) sera ouverte **du 27 avril 2018, à partir de 9 heures, au 29 mai 2018 inclus, jusqu'à 18 heures**. Le projet est soumis à enquête publique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre de la procédure d'autorisation unique prévue par décret n° 2014-751 du 1^{er} juillet 2014.

Toute information sur ce dossier pourra être demandée auprès de la Direction départementale des Territoires (contact : M. François STEINBRECHER) - 3 rue Lordat - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05.62.51.41.57 - francois.steinbrecher@hautes-pyrenees.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, dans les mairies de Mauléon-Barousse et Esbareich, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, et le télécharger sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.hautes-pyrenees.gouv.fr (rubrique « consultation du public »- sous-rubrique « enquêtes publiques en cours»). Il pourra également être consulté sur un poste informatique en libre accès et gratuitement à la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre, 4 avenue Jacques-Soubielle, les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h, les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts dans chacune de ces deux mairies ou les adresser, par écrit, à M. Didier JARROT, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Pau, au siège de l'enquête fixé à la mairie de Mauléon-Barousse (65370) ou par voie électronique à l'adresse : pref-centralehydro-mauleonbarousse@hautes-pyrenees.gouv.fr, du 27 avril à 9 h jusqu'au 29 mai 2018, 18 h. Les observations émises en dehors de cette période ne seront pas prises en compte. Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête. Les observations émises par courriel seront annexées au registre de la mairie siège d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- de Mauléon Barousse, le vendredi 27 avril de 9 h à 12 h et le mardi 29 mai de 15 h à 18 h ;
- d'Esbareich, le jeudi 17 mai de 9 h à 12 h.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, il remettra son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Toute personne pourra en demander communication, à ses frais, à la Préfecture (Pôle Environnement et Procédures Publiques - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et en prendre connaissance, pendant un an, en mairies de Mauléon-Barousse et Esbareich, et sur le site internet des services de l'État (sous-rubrique « historique des enquêtes clôturées »).

Au terme de la procédure, la Préfète des Hautes-Pyrénées prendra la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou une décision de refus motivée.

Tarbes, le 6 avril 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Marc ZARROUATI